

Les Ateliers Immobiliers

Les 1^{ères} conférences sur mesure

Titre	Travaux sur existants et rénovations : aspects juridiques et fiscaux
Dates	21 et 22 juin 2022

Description et objectif pédagogique

À la fin de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable de :

- Maîtriser les principales règles juridiques et fiscales relatives aux opérations sur les immeubles existants ;
- S'approprier le contenu des dernières évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles, sur le plan juridique et fiscal, et de les appliquer à la pratique des opérations de rénovation et de construction sur les biens immeubles existants.

En particulier, cette conférence-formation permet de :

- Distinguer les opérations sur l'immeuble existant dans le secteur protégé ;
- S'approprier les particularités des contrats de vente d'immeubles existants rénovés et à rénover ;
- Maîtriser les règles juridiques et fiscales de la vente d'immeuble à rénover ;
- Maîtriser le champ d'application de la réglementation d'urbanisme des travaux sur les immeubles bâtis ;
- Maîtriser le champ d'application du droit positif applicable relatif à la responsabilité des constructeurs ;
- Savoir déterminer le champ d'application de la TVA immobilière dans les travaux de construction sur les immeubles bâtis ;
- Savoir déterminer le champ d'application des droits d'enregistrements dans les travaux de construction sur les immeubles bâtis.

Public concerné et pré-requis

Cette conférence-formation s'adresse notamment aux professionnels soumis à la loi Hoguet : agents immobiliers, administrateurs de biens (gestion locative et syndic de copropriété), marchands de listes, architectes (pour leur activité de transaction immobilière).

Plus généralement, à des professionnels expérimentés du secteur immobilier : transaction, gestion d'actifs, promotion, professions juridiques.

Formateurs

Les intervenants qui animent le cycle 2022 des Ateliers Immobiliers sont :

- Philippe Portelli, Professeur de droit au CNAM ICH, Docteur en droit, diplômé notaire ;
- Philippe Baffert, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, ancien Chef du bureau du droit de l'urbanisme au Ministère chargé du droit de l'urbanisme ;

- Olivier Carminati, Architecte DPLG diplômé de l'ENSA Lyon, enseignant à l'ESSEC Business School Master Management Immobilier.

La conférence-formation des 21 et 22 juin 2022 est animée par M. Philippe Portelli.

Adaptation et évaluation des acquis

Cette formation est adaptée au Public concerné.

Des tests d'entrée et de sortie permettent de mesurer l'acquisition de connaissances. La réalisation du test de sortie conditionne la délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Suivi de l'apprenant

Après votre inscription, vous pouvez adresser à contact@formacast.org des questions que vous souhaiteriez voir traitées en séance ou dans les 14 jours suivant la formation.

Durée et Attestation

Cette formation est suivie de la délivrance d'une attestation individuelle de formation pour une durée de 14 heures, envoyée par courrier électronique.

Plan détaillé

Chapitre préliminaire : le droit des contrats de vente d'immeubles existants et rénovés

Vente d'un immeuble construit et rénové depuis moins de 10 ans :

- Les autorisations administratives
 - La déclaration d'achèvement et de conformité
 - La réception de l'immeuble
 - Les garanties constructeurs
 1. Travaux sur existants et rénovations dans le prisme de la vente d'immeuble à rénover
 - 1.1. Champ d'application de la vente d'immeuble à rénover
 - 1.2. Régime juridique applicable aux avant-contrats
 - 1.3. Contrat définitif
 - 1.4. Situation de l'acquéreur d'immeuble à rénover
 - 1.5. Situation de l'homme de l'art
 2. Responsabilité des constructeurs dans les opérations de rénovations
 - 2.1. Système spécifique de responsabilité des constructeurs
 - 2.2. Conditions particulières d'application des garanties spécifiques
 - 2.3. Mise en œuvre des garanties spécifiques
 3. Difficultés et pratique des opérations sur l'immeuble existant à l'aune du droit de l'urbanisme
- Introduction
- 3.1. Travaux soumis au permis de construire
 - 3.2. Travaux soumis à déclaration préalable
 - 3.3. Travaux dispensés de permis
4. Fiscalité des opérations de rénovation d'immeuble ancien

Introduction :

- L'immeuble rénové peut-il être considéré comme neuf ?
- TVA ou droits d'enregistrement ?
- 4.1. Vente d'immeuble destiné à être rénové
- 4.2. Vente de l'immeuble après rénovation
- 4.3. Vente de l'immeuble en cours de rénovation

Moyens pédagogiques, accès

Des supports de formation sont accessibles aux inscrits sur la plateforme de formation www.lemandator.immo, dans l'espace utilisateur.

Prix et paiement

Ce module est vendu au tarif de **990 euros** (total net de TVA) payables en ligne par carte bancaire (paiement sécurisé Stripe), par chèque à l'ordre de Formacast SAS, 42 avenue Montaigne 75008 Paris ou par virement (demander le RIB de l'organisme de formation à contact@formacast.org). Le paiement conditionne l'inscription du bénéficiaire à la conférence-formation.

Les Ateliers Immobiliers
Les 1^{ères} conférences sur mesure